

DECRET N° 2011-601 du 12 Septembre 2011

Chargeant Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre délégué Auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, Porte-Parole du Gouvernement, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 05 au 07 septembre 2011

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2011- 500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement,

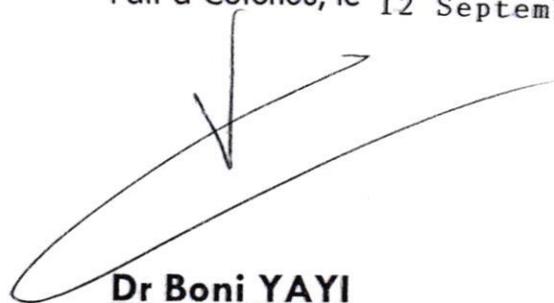
DECRETE :

Article 1^{er} : pour compter lundi 05 au mercredi 07 septembre 2011, **Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre délégué Auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 12 Septembre 2011



Dr Boni YAYI